

Secteur Relations Internationales - Attribution de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 7 avril 1997, il est proposé à celui-ci d'attribuer la subvention suivante :

- 2 500 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pasteur pour le déplacement de 12 élèves à Moscou dans le cadre d'un échange scolaire.

En cas d'accord, la dépense, soit 2 500 F, sera imputée sur des crédits ouverts par anticipation au projet de Budget Primitif 1998, chapitre 92.06.6574.94036 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Relations Internationales et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.